



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membre : M. BOISNOIR

PV du 2 décembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.
Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 21/11/2025

Match n° 54990733 * PIMENT NOIR 2 / ULIS FUTSAL 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 09/12/2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 24/11/2025

Match n° 54990782 * BVE FUTSAL 3 / ST CHERON ES 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à BVE FUTSAL pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 01/12/2025

Match n° 54990740 * BVE FUTSAL 3 / MNVDB FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 09/12/2025.

HB FUTSAL

Courriel d'HB FUTSAL en date du 28/11/2025

nous informant du forfait général de son équipe Futsal évoluant en D1.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe Essonne.

- Match n° 54990787 – PIMENT NOIR 2 / REDS MENNECY FUTSAL1 du 28/11/2025

Courriels de PIMENT NOIR et de la Mairie de VIGNEUX indiquant l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

- Match n° 54990741 – LA GRANDE OURSE 1 / PIMENT NOIR 2 du 07/12/2025

Demande de LA GRANDE OURSE de changement d'horaire via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de hand avant) pour jouer à 18h30.



COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Le tirage du 1^{er} tour aura lieu le mardi 09/12/2025 à 19h15 au District à l'institut Gaston Villadier.

Le 1^{er} tour se jouera dans la semaine **du 12 au 18/01/2025**.

Rappel :

Sont exemptés du tirage, les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Futsal et en Coupe de Paris Futsal.

Prochaine réunion le mardi 9 décembre 2025